



Paiement d'un loyer trop élevé par rapport à sa valeur réel

Par **Laura**, le **04/11/2009** à **16:43**

Bonjour,

En octobre 2008, je fais appel à une agence pour louer un appartement. Je trouve alors sur Niort un T2 de 48m² à 464€. En décembre 2008, une propriétaire rachète l'appartement à l'agence. En octobre 2009 mon loyer augmente à 269€. En septembre 2009, j'envoie une lettre avec AR pour donner mon préavis de départ. Il y a 2 jours, ma propriétaire m'informe que depuis que je suis dans l'appartement, je paye mon loyer trop chère, et que les prochains locataires ne devront verser que 430€ de loyer mensuelle maximum (apparemment la surface réel de l'appartement ne serait que de 44m²). J'aurais souhaité savoir si je suis en droit d'exiger le remboursement de la différence à ma propriétaire qui actuellement met la faute sur l'agence qui m'a loué en premier l'appartement. Si elle ne veut pas, quelle recours puis-je avoir pour qu'elle me rembourse?

Merci d'avance, cordialement.

Laura